

Règlement : « Course des 3 collines » Saint-Gervasy, le 5 janvier 2020

Article 1 :

L'association CAP Bombonera organise la sixième édition d'une course pédestre baptisée « Course des 3 collines » le **dimanche 5 janvier 2020**.

Article 2 :

La course des 3 collines est ouverte à tous les coureurs (masculins et féminins), à partir de la catégorie cadet (né en 2004 ou 2003) pour le 10 km et à partir de la catégorie junior pour le 20km. Pour les **mineurs**, fournir une **autorisation parentale** (voir sur le bulletin d'inscription).

Article 3 :

Les inscriptions à cette épreuve sont prises soit :

- **par courrier** avant le 3 janvier 2020 à : Endurance Chrono (paiement par chèque et justificatif joints). Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site www.endurancechrono.com et sur www.capbombonera.wix.com/association
- **le jour de la course** à partir de 8h00 au foyer Henri Gravier à Saint-Gervasy
- **sur internet**, directement en ligne sur le site www.endurancechrono.com.

Les clubs ou associations peuvent envoyer par mail ou courrier la liste de leurs adhérents à inscrire avec les renseignements nécessaires. Ils pourront fournir les justificatifs (licence ou certificat médical) à endurance chrono ou par mail à capbombonera@yahoo.fr.

Fournir dans les 3 cas : la photocopie de la licence sportive (au sens de l'article L. 131-6 du code du sport) délivrée par une fédération agréée et en cours de validité ou un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** de moins de 1 an.

L'inscription à la course enfant se fait le dimanche 5 janvier 2020 à partir de 8h00 au foyer Henri Gravier à Saint-Gervasy.

Article 4 :

L'inscription ne sera **définitive** que si elle est accompagnée de l'autorisation médicale, des frais d'inscription et de l'autorisation parentale pour les mineurs. Chaque concurrent recevra à son inscription un cadeau de bienvenue.

Article 5 :

Les dossards seront à récupérer le jour de la course au stand des « préinscrits » à partir de 8h, au foyer Henri Gravier à Saint-Gervasy.

Article 6 :

Les frais d'inscriptions sont de 8€ pour la course de 10km et de 14€ pour le 20km, pour les inscriptions à l'avance par courrier ou sur internet et de 10€ (le 10km) et 16€ (le 20km) pour les inscriptions le jour même (chèque à l'ordre de « CAP Bombonera »). La course-animation pour enfant est gratuite.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. **Aucun remboursement ne sera possible.**

Article 7 :

Le départ de la course de 20km sera donné à 9h30. Le départ de la course de 10km sera donné **à 10h**. Le départ de la première course enfant sera donné vers 10h05 et la seconde à 10h10,

soit juste après le départ de la course de 10km. Toutes les courses partiront de l'avenue de Saint-Didier (devant le stade de Saint-Gervasy).

Article 8 :

La distance de la course est de 10 km pour le circuit court et de 20km pour le long.

Article 9 :

Pour le parcours court (10km), il y aura un ravitaillement sur le parcours (à environ 4 km) et un à l'arrivée (au foyer Henri Gravier).

Pour le parcours long (20km), il y aura deux ravitaillements sur le parcours (à environ 8 km et 15km) et un à l'arrivée (au foyer Henri Gravier).

Article 10 :

La course des 3 collines défend des valeurs écologiques et souhaite respecter l'environnement. Un éco-verre réutilisable sera offert à chaque coureur à l'arrivée, dans le but de limiter les déchets et de préserver les ressources en eau. Chaque coureur devra l'utiliser lors du ravitaillement final. Les coureurs devront également utiliser les poubelles mises à leur disposition lors des ravitaillements sur le parcours et avoir de manière générale un comportement éco-responsable.

Article 11 :

La sécurité de la course est assurée par l'association organisatrice. Des signaleurs seront présents aux principales intersections. Le parcours n'étant pas fermé à la circulation, tous les coureurs devront respecter le code de la route.

La course bénéficie de la présence d'un médecin et d'un service ambulancier (la Croix Rouge).

Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les coureurs hormis ceux nécessaires à l'organisation de la course.

L'épreuve n'est pas ouverte aux athlètes handisports car le parcours ne le permet pas.

Article 12 :

Une remise des récompenses aura lieu après la course dans le foyer Henri Gravier. Seront récompensés :

- les 3 premières féminines au scratch,
- les 3 premiers masculins au scratch,
- la première saint-gervasoise,
- le premier saint-gervasois,
- les trois premiers séniors (femmes et hommes), et les premiers (hommes et femmes) de chacune des catégories suivantes : cadet (pour le 10km uniquement), junior, espoir, master 0, master 1, master 2....
- le club le plus représenté.

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Une tombola au profit de l'association « martinou le crapouillou » est organisée et sera tirée après la remise des récompenses.

Article 13 :

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et les médias à exploiter les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises lors de l'épreuve de la course des 3 collines, sur tout support, et abandonnent leur droit à l'image. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Article 14 :

L'association CAP Bombonera a règlementairement souscrit une assurance « responsabilité civile ».

Chaque coureur est couvert par l'assurance de sa licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique pendant et après la course.

Article 15 :

Chaque coureur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement visible durant toute la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 16 :

Les marcheurs sont autorisés sur la course, mais sont soumis aux mêmes règles que les coureurs et devront partir après ces derniers.

Article 17 :

Des courses « enfant » sont organisées à partir d'environ 10h05 le 5 janvier 2020.

L'inscription est gratuite et se fait au foyer Henri Gravier de 8h à 10h. Les distances courues sont d'environ 500m pour les 7-8 ans et 1000m pour les 9-11 ans. Il n'y a pas de chronométrage ni de classement. Tous les enfants seront récompensés et pourront se ravitailler.

Afin de respecter au mieux la programmation, le dispositif d'arrivée sera levé à 12h30.

L'association CAP Bombonera